

#FORMIDABLE !

Flash SNU CEt
28/02/19

NPC et ADD ou l'Année Du Délire

Espaces collaboratifs, orientateur, services digitaux, tablettes, salles de co-working et e-learning, comptoir digital, accueil express, synergie, disruption, lab ... non vous n'êtes pas chez Apple mais à Nantes Haluchère ou à Cholet
Présentation d'un bilan « formidable » (ou fort minable?) : une extraction de statistiques très positives et pas de bilan régional chiffré.



Volet Compétences dans SIRHUS

Dans la lignée de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel », après l'approche par compétences pour les DE, l'approche par compétences pour les agents arrive. Les premiers à essayer les plâtres seront dès mars 2019 des conseillers GDD **volontaires**, des agents du service RH et des managers.

Nos compétences (savoir-faire, savoir-être, compétences managériales et techniques) seront évaluées selon 4 modalités: l'auto-évaluation, l'auto diagnostic, les regards complémentaires (feed-back de pairs ou d'autres managers ou chefs de projets) et l'évaluation managériale (EPA, regards croisés agent/manager). La généralisation sera mise en place à tous les agents en septembre 2019. Préparez-vous pour votre EPA 2020.

Comme pour les demandeurs d'emplois, le SNU **alerte** à nouveau sur les risques de déqualification que peuvent engendrer ces méthodes. Le SNU **dénonce** l'accroissement des divers outils d'évaluation (DIGIT@LL...) ou comment rendre le conseiller responsable et à l'origine du signalement de son incompétence. A quand l'auto licenciement?

ASC

Le SNU a maintenu ses propositions pour **plus de solidarité** entre les agents, d'autant que le bilan budgétaire de 2018 le permet largement.

Le vote n'a pas validé le palier supplémentaire proposé par le SNU et les prestations évactions vacances et dotations enfants 2019 restent à l'identique de 2018.

Traitement des Prestations 2019

Dans le cadre du passage de CE au CSE, il y aura un arrêté des comptes CE à la date du premier tour du scrutin, la proclamation des résultats des élections professionnelles étant fixée au 8 novembre. Le **traitement des prestations sera donc suspendu** entre la date du 1^{er} tour de scrutin (+/- au 25 octobre 2019) et la mise en place effective du CSE en décembre 2019. Veillez donc à envoyer vos demandes de remboursement de prestations ASC dès que vous avez la facture.

